

PARTIE E

LA FORMULATION DES POLITIQUES ET LES SYSTEMES DE GESTION

Planification des politiques

Le secrétariat de la planification des politiques seconde le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et de la haute direction, évaluant l'efficacité des politiques en vigueur à la lumière de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, suggérant des options et proposant de nouvelles orientations pour la politique étrangère. Il s'attache également à renforcer le rôle du ministère à titre d'organisme fédéral chargé de la conduite des relations extérieures du Canada. Pendant l'année, le secrétariat a été engagé dans un certain nombre d'activités qui avaient pour but de mieux coordonner les politiques du ministère et de leur conférer une certaine homogénéité.

Sécurité et renseignements

Le Bureau de l'analyse des renseignements et de la sécurité a la responsabilité des programmes visant à assurer la sécurité matérielle des documents et des communications, ainsi que la sécurité du personnel des missions et de l'administration centrale. Les questions de terrorisme international et les préparatifs en cas d'urgence sont également de son ressort. Son personnel rassemble et analyse les renseignements politiques et économiques qui lui parviennent de sources multiples et qui servent de fondement à l'élaboration de politiques dans des domaines touchant les intérêts du Canada.

Coordination fédérale-provinciale

L'établissement d'une coordination fédérale-provinciale a pour fonction d'harmoniser les politiques et les activités des deux paliers de gouvernement sur la scène internationale. La direction responsable de cette coordination élabore des politiques gouvernementales tenant compte des intérêts des provinces dans les affaires internationales et aide celles-ci à prendre part aux activités internationales qui répondent à leurs intérêts.

Grâce aux visites périodiques qu'effectuent les fonctionnaires du ministère dans les provinces et à des contacts téléphoniques presque quotidiens, le ministère est en liaison étroite avec les provinces. En outre, il met son réseau de télécommunications à la disposition des provinces pour leur faciliter un recours rapide aux services des missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

Le ministère a mis sur pied un programme spécial de diffusion de l'information, grâce auquel, des observations, commentaires et recherches émanant principalement de nos missions aux États-Unis, de notre ambassade au Japon et de notre mission auprès de la CEE sont communiqués aux provinces. Ces informations, qui sont surtout de nature économique, concernent, pour